

MODELE-TYPE DE COMPROMIS D'ARBITRAGE DEVANT LE CPAM

« Compromis d'arbitrage CPAM »

Entre X et Y,

Préambule :

En date du....., les parties ont conclu un contrat dont l'objet était de.....

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, un différend est né entre les parties. Faut d'avoir prévu une clause d'arbitrage CPAM lors de la conclusion de leur contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage suivant les dispositions ci-après.

Article 1: Attribution de compétence au CPAM

Par le présent compromis, les parties acceptent que leur différend soit soumis au Centre Permanent d'Arbitrage et de Médiation du CADEV (CPAM), conformément à son Règlement en vigueur.

Les parties conviennent expressément d'abandonner toute autre voie de règlement de leur différend, et s'engagent d'office à exécuter de bonne foi la sentence arbitrale qui résultera de la procédure devant le CPAM.

Article 2: Saisine du CPAM

La partie la plus diligente pourra, sur la base des présentes, introduire sans délais une demande d'arbitrage auprès du CPAM, en y joignant un original des présentes.

Fait à, le

En trois exemplaires originaux dont un pour le CPAM

X.

Y. »